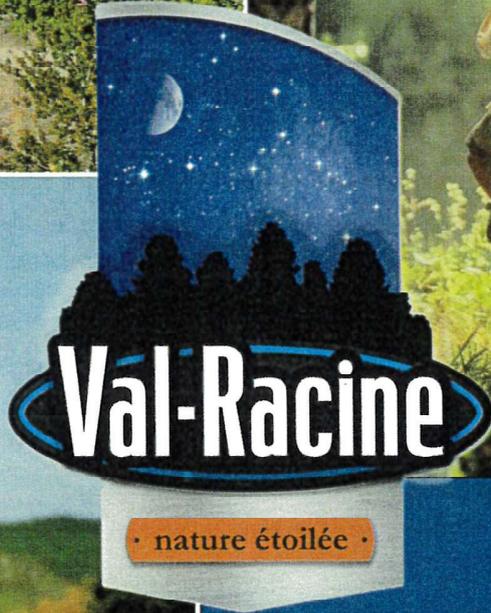


Politique familiale municipale



*Nous avons le temps
et l'espace, à vous
d'en profiter !*

2024 – 2026

Municipalité de Val-Racine



Municipalité Val-Racine 2024-2026

Politique familiale, mise en œuvre et son suivi

La municipalité de Val-Racine soutient les familles du territoire par l'entremise de cette politique familiale.

Un plan d'action triennal¹ découle de la présente politique. Ce plan constitue un outil de travail en constante adaptation en fonction de l'évolution de la réalité du milieu et du contexte.

Le plan d'action 2024-2027, fera ainsi l'objet d'un suivi ainsi que d'une révision annuelle, permettant de constater périodiquement l'état d'avancement des projets, de revoir les priorités, d'ajouter ou de retirer des actions en fonction des besoins en constante évolution.

Ces deux outils seront en mesure d'orienter les prises de décisions du conseil municipal, mais également de guider les organismes et citoyens dans le cadre de leurs implications, car la réalisation d'une politique de la famille est rendue possible grâce à l'implication de toute la communauté.

Portée

La présente politique se veut un outil de référence qui guidera les décisions municipales et sociales en termes de développement et de gestion en lien avec les familles.

Définitions

Penser et agir famille c'est : Reconnaître que les familles de Val-Racine, de toutes formes, représentent le cœur de la communauté, qu'elles sont centrales et primordiales. Il est donc impératif de prioriser leur bien-être.

Une politique familiale c'est : un guide de développement réfléchi et ancré à la réalité du milieu permettant d'orienter un des choix éclairés et sains en faveur des familles du milieu.

Principes directeurs

Les principes directeurs sont les énoncés généraux, les pierres d'assises, les valeurs de base sur lesquelles s'appuie la politique de la famille.

La municipalité de Val-Racine compte baser le développement de la qualité de vie du milieu et des familles sur les principes suivants :

¹ Plan d'action triennal à l'annexe B

1. Toutes les générations d'une famille représentent une richesse importante pour une communauté, il est donc impératif de favoriser et soutenir son bien-être et son développement;
2. Le concept « Penser et agir famille » doit être présent de façon transversale, par le biais des comités : les Dynamiques, le Comité de développement, le Comité des loisirs et ce, en permanence dans toute réflexion de développement de la municipalité.

Les axes d'intervention

Les axes d'intervention se rapportent aux grandes préoccupations ou aux dimensions sur lesquelles va porter la politique de la famille, à savoir :

- Le loisir et la culture;
- La vie communautaire;
- L'environnement et la sécurité;
- L'attractivité résidentielle.

Les orientations et les objectifs

Les orientations précisent sous quels angles les différents axes seront abordés, alors que les objectifs émanent des orientations et précisent les secteurs d'intervention ciblés.

Axe - Le loisir et la culture

Orientation - Bonifier l'offre de loisir

- Objectif 1: Améliorer l'offre de proximité et son accessibilité
- Objectif 2: Favoriser les saines habitudes de vie

Orientation - Stimuler la vie culturelle

- Objectif 3: Soutenir et développer le volet culturel

Axe - La vie communautaire

Orientation - Miser sur la vitalité communautaire pour dynamiser le milieu

- Objectif 4: Favoriser le dynamisme de la vie communautaire
- Objectif 5: Miser sur l'implication citoyenne

Axe - L'environnement et la sécurité

Orientation - Miser sur le maintien de la qualité de l'environnement naturel et sa tranquillité pour conserver la qualité de vie dans le milieu :

- Objectif 6 : Protéger les paysages et l'environnement

Orientation - Hausser le niveau de sécurité du milieu de vie

- Objectif 7 : Poursuivre les efforts dans le but d'augmenter la sécurité des citoyens

Axe 4 - L'attractivité résidentielle

Orientation – Maintenir et développer l'attractivité résidentielle

- Objectif 8 : Favoriser l'attraction et la rétention des familles dans le milieu

Dispositions finales

La présente politique entre en vigueur le _____.

Cette politique remplace toutes directives, politiques ou résolutions adoptées antérieurement.

La présente politique sera révisée à tous les 3 ans ou lorsque qu'un changement majeur en demandera la révision.

Annexe A – Portrait et consultation du milieu

Un portrait détaillé de la municipalité a été dressé comprenant statistiques, informations reçues de la municipalité et des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux. Pour compléter ce portrait, une consultation des familles et citoyens a eu lieu sous forme de sondage qui a permis de recueillir auprès des familles de Val-Racine des informations importantes sur leurs réalités et besoins actuels. Voici un résumé de ce portrait.²

POPULATION

En 2024, Val-Racine compte 182 citoyens, dont une quinzaine d'enfants de 18 ans et moins. À titre comparatif, la population a varié à la hausse de 5 citoyens, passant de 178 à 182 personnes.

Selon le recensement canadien de 2016, Val-Racine compte 70 ménages comprenant 175 citoyens. La moyenne des ménages compte 2.3 personnes, tandis que 20 personnes vivent seules. Statistiques Canada recense alors 50 familles comptant un couple, 30 ayant des enfants, 20 n'ayant pas d'enfants. Parmi les 30 familles avec enfants, 5 comptent 1 enfant, 10 en comptent 2 et 5 en comptent 3 et plus.

En 2020, on recense 87 résidences principales dans la municipalité et 51 résidences secondaires. Le coût d'acquisition des maisons ou terrains est accessible.

L'âge médian³ est de 48.5 ans, alors que celle du Québec est de 42.5 ans. L'âge moyen est de 43,5 contre 41.9 pour celle du Québec. Donc, peu de jeunes sont recensés; à savoir, les moins de 15 ans représentaient seulement 19.4 % de la population.

SCOLARITÉ

La population Val-Racinoise de 15 ans et plus est peu scolarisée, 10 % des citoyens détenant un certificat d'études secondaires contre 21.5 % au Québec. Le taux de diplomation des élèves du secondaire dans la MRC est de 59.2% par rapport à 63.8% au Québec.

La MRC du Granit présentait un taux de décrochage de 18,8% (sexes réunis) par rapport à 15,3% au Québec, ce taux étant plus élevé chez les garçons. Une proportion plus élevée de jeunes accède à la formation professionnelle, à 31.9% contre 14.3%, ou à la formation des adultes, 36.6% contre 27.6% dans la MRC qu'au Québec.

²Le dernier recensement ayant eu lieu en 2016, les chiffres présentés ci-bas datent donc majoritairement de 2016.

³ L'âge médian est l'âge qui divise la population en deux groupes numériquement égaux : la moitié est plus jeune que cet âge et l'autre moitié est plus âgée.

OCCUPATION

La population active de Val-Racine représente 45.2 % de la population, donc un peu moins de la moitié des citoyens. 21.4% sont travailleurs autonomes, contre 78.6% de salariés. Le Québec pour sa part totalise 11.5% de travailleurs autonomes, ce qui démontre la quantité importante de travailleurs autonomes à Val-Racine. Il y a très peu d'emplois salariés disponibles directement à Val-Racine. La majorité des répondants au sondage travaillent à Lac-Mégantic qui est situé à 30 kilomètres.

REVENU

Le revenu total médian (avant impôts) des ménages de Val-Racine en 2015 était de 46 080\$, contre 59 822\$ pour celui du Québec. Val-Racine fait partie des municipalités identifiées comme relevant un pourcentage de 18 à 64 ans à faible revenu plus élevé à 19,2% qu'à la moyenne nationale de 13,6 %.

À noter que le coût de la vie y est considéré comme bas. On note également, dans la MRC du Granit, une plus grande proportion de la population qu'en Estrie vivant avec un faible revenu (moins de 30 000 \$), à savoir : 32,5 % comparativement à 26,3 %.

HABITATION

Val-Racine compte une majorité de résidences principales. Il n'y a pas de logements locatifs disponibles. À noter qu'il y a dans la MRC du Granit, près de deux fois moins de locataires qu'en Estrie. Le coût de la vie était plus abordable dans la MRC du Granit que dans l'ensemble du Québec. À titre d'exemple, le coût moyen d'un loyer était de 790 \$ à Montréal, de 665 \$ à Sherbrooke et de 450 \$ dans la MRC du Granit.

SAINES HABITUDES DE VIE

Côté saines habitudes de vie et santé, les résidents du Granit sont plus nombreux à avoir un médecin de famille que dans le reste de l'Estrie (90 % contre 82 %). De plus, dans la MRC, un jeune de 7 à 17 ans sur 4 est suffisamment actif (activités de transport et de loisir), comparativement à environ 1 sur 3 en Estrie.

Il est également intéressant de noter que la proportion d'élèves de la MRC (7 à 17 ans) ayant consommé de la malbouffe sur une période échantillonnée est moins élevée qu'au Québec, avec 19,1 % comparativement à 31,3 %.

La proportion d'adultes faisant moins de 30 minutes d'activité physique par jour dans la MRC (26,7 %) est inférieure à celle de l'Estrie (31,9%). Par contre, sur l'ensemble de la population adulte de la MRC (18 à 64 ans), la proportion de personnes fumant quotidiennement est plus élevée au Granit (16,1 %) qu'en Estrie (13,2 %). Les défis demeurent entiers en termes d'amélioration des habitudes de vie, mais les chiffres ci-haut sont encourageants.

Les installations municipales profitent à la population de différentes manières. En effet, en plus d'une salle locative disponible à la population, d'une bibliothèque libre-service, des bureaux administratifs, le bâtiment municipal abrite un service de garde en milieu familial dans la communauté. Les citoyens peuvent également profiter du terrain de balle, du parc de jeux, de la patinoire, de l'axe cyclable Eau Sommet et des sentiers forestiers présents sur le site.

Peu de services étant disponibles directement sur le territoire municipal, les citoyens sont amenés à se déplacer vers les villages voisins, voire vers la ville de Lac-Mégantic ou autres villes pour avoir recours à des services dits de proximité tels bureau de poste, magasins, poste d'essence, restaurants, etc. Les gens de Val-Racine se dirigent vers Notre-Dame-des-Bois pour profiter des services de loisir en place, notamment au Parc national du Mont-Mégantic, à l'aréna et la bibliothèque, ce qui est un bel avantage, car ces services sont situés à 10 kilomètres du village. La présence de l'épicerie/dépanneur et du bureau de Poste Canada sont également avantageux.

VIE CITOYENNE

Quelques événements et activités sociales ont lieu à Val-Racine et soulèvent une implication sociale. Par exemple, le programme ViActive 50 ans et plus organise une activité par semaine et regroupe une dizaine de participants, le Carnaval des neiges, le tournoi annuel de balle donnée, le passage du CanadaMan/woman, les gestes de remerciement aux bénévoles, des spectacles occasionnels, le passage du Gran Fondo, le passage du Tour de Beauce, le souper des chasseurs, etc.

La vie communautaire est présente à Val-Racine et contribue à l'épanouissement des individus. On compte des organismes à but non lucratif qui collaborent au dynamisme de la collectivité, tels le comité Les Dynamiques, le comité des Loisirs, le comité de Développement, etc.

Sources d'information

- Statistique Canada, recensement 2011 et 2016;
- Observatoire estrien du développement des communautés;
- Partenaire pour la réussite éducative en Estrie;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : décret de population;
- Institut de la Statistique du Québec;
- Centre de services scolaires Région-de-Sherbrooke;
- Direction de santé publique de l'Estrie, Table estrienne de concertation interordres en éducation Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie;
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de L'Estrie (CIUSS);
- Municipalité de Val-Racine.

Annexe B – Plan d’action triennal 2024-2027

Le plan d'action découlant de la Politique de la famille de Val-Racine 2024-2027, constitue un cadre de référence et d'intervention afin de mieux répondre aux besoins des familles du milieu.

Trois axes d'intervention ont été retenus, à savoir :

- 1- Le loisir et la culture;
- 2- La vie communautaire;
- 3- L'environnement et la sécurité.

La Municipalité de Val-Racine s'engage à s'associer au milieu dans le but de réaliser des actions inscrites au plan au cours des trois prochaines années et à évaluer l'avancement de sa réalisation annuellement.

Axe 1 - Le loisir et la culture

Orientation - Bonifier l'offre de loisir

Objectif / Thème / Action	2024	2025	2026
1. Améliorer l'offre de proximité et son accessibilité			
1.1. Augmenter le nombre de services ou activités pour les enfants, les adolescents ou les familles			
1.1.1. Avoir organisé une soirée Cinéma en plein air annuellement en collaboration avec la MRC			
1.1.2. Poursuivre la politique de remboursement pour activités sportives ou culturelles municipales et hors municipalité sur présentation de facture jusqu'à concurrence de 200\$ par enfant de moins de 18 ans et d'en faire la promotion			
1.2. Améliorer l'offre de loisirs pour adultes			
1.2.1. Avoir fait la diffusion des activités réalisées dans la municipalité de Val-Racine ainsi que celles qui se déroulent dans les municipalités environnantes			
1.2.2. Avoir offert au moins un cours annuellement, tel que peinture, danse, création artistique, travail du bois, etc.,			
1.2.3. Avoir proposé au moins une animation thématique annuelle de type familiale durant la fin de semaine			
1.3. Entretien des infrastructures en place ou les améliorer			
1.3.1. Avoir amélioré le stationnement du centre communautaire pour pallier son état boueux au printemps			

1.4. Aménager de nouvelles infrastructures			
1.4.1. Avoir vérifié les possibilités de subvention pour financer l'aménagement de jeux d'eau			
2. Favoriser les saines habitudes de vie 2.1 Augmenter le nombre de services ou activités pour les enfants, les adolescents ou les familles			
2.1.1 Avoir organisé au moins une séance annuelle VIActive pour les 50 ans et plus. 2.1.2 Avoir offert des activités physiques intergénérationnelles durant les fins de semaine			

Orientation - Stimuler la vie culturelle

Objectif / Thème / Action	2024	2025	2026
3. Soutenir et développer le volet culturel 3.1. Offrir des spectacles dans le milieu			
3.1.1. Avoir organisé un spectacle ponctuel annuellement			
3.2. Ajouter des espaces publics d'exposition d'œuvres d'art, d'artisanat et de photos anciennes			
3.2.1. Poursuivre l'utilisation de la galerie d'art dans le corridor du bâtiment municipal 3.2.2. Favoriser la création artistique dans l'aménagement extérieur du centre municipal			

Axe 2 - La vie communautaire

Orientation - Miser sur la vitalité communautaire pour dynamiser le milieu

Objectif / Thème / Action	2024	2025	2026
4. Favoriser le dynamisme de la vie communautaire 4.1. Diversifier les activités communautaires et instaurer une activité collective villageoise			
4.1.1. Avoir organisé une vente de garage communautaire 4.1.2. Maintenir l'ouverture de la salle municipale les premiers vendredis du mois			
4.2. Poursuivre les initiatives de rencontre pour les nouveaux arrivants			
4.2.1. Avoir mis en place la pratique d'offrir une carte SÉPAQ en plus de la pochette d'information remise en main propre.			

5. Miser sur l'implication citoyenne			
5.1. Miser sur l'organisation de l'aide communautaire pour favoriser le co-voiturage et répondre aux autres besoins des personnes âgées ou seules			
5.1.1. Avoir facilité le transport adapté de certains citoyens en remboursant les passages du service Trans-Autonomie			

Axe 3 - L'environnement et la sécurité

Orientation - Miser sur le maintien de la qualité de l'environnement naturel et sa tranquillité pour conserver la qualité de vie dans le milieu

Objectif / Thème / Action	2024	2025	2026
6. Protéger les paysages et l'environnement			
6.1. Contrôler l'impact des coupes forestières sur le paysage			
6.1.1. Avoir porté une attention particulière aux impacts visuels projetés par les opérations forestières et s'être fait gardien du paysage en demandant d'être informé des coupes à venir, de recevoir les plans de coupes, d'être informé des consultations sur les plans de coupe et demander de déposer les demandes de permis de coupe au plus tard 6 mois à l'avance.			
6.2. Réduire le problème de contamination visuelle et environnementale dû aux gros déchets encombrants sur les terrains privés			
6.2.1. Avoir mené une campagne de sensibilisation auprès des propriétaires concernant la pollution lumineuse dans notre municipalité			
6.3. Agir dans la conscience environnementale			
6.3.1. Avoir instauré un service de ramassage municipal de bacs bruns de compost ou avoir mis en place un programme de compostage domestique.			

Orientation - Hausser le niveau de sécurité du milieu de vie

Objectif / Thème / Action	2024	2025	2026
7. Poursuivre les efforts dans le but d'augmenter la sécurité des citoyens			
7.1. Augmenter l'efficacité des services d'urgence			
7.1.1. Avoir installé des numéros civiques aux résidences.			
7.2. Améliorer la sécurité des cyclistes			

7.2.1. Avoir demandé au MTQ de prévoir l'élargissement de l'accotement asphalté au ré asphaltage, et ce, aux endroits où c'est possible de la prévoir.			
7.2.2. Avoir vérifié auprès des gestionnaires de la Route des Sommets leur intérêt à mener un projet d'amélioration de la sécurité cyclable par de la signalisation ou autre			
7.3. Améliorer le réseau cellulaire			
7.3.1. Avoir poursuivi les démarches pour obtenir un réseau cellulaire adéquat.			
7.4. Augmenter la sécurité routière			
7.4.1. Relocaliser la zone de 50 km/h sur Chesham			

Axe 4 - L'attractivité résidentielle

Orientation 1 – Maintenir et développer l'attractivité résidentielle

Objectif / Thème / Action	2024	2025	2026
8. Favoriser l'attraction et la rétention des familles dans le milieu			
8.1. Favoriser l'accès à un service internet de qualité sur tout le territoire			
8.1.1. Avoir maintenu la collaboration avec la MRC dans le service internet de qualité but d'obtenir un accès internet de qualité sur tout le sur tout le territoire.			
8.2. Promouvoir la municipalité			
8.2.1. Avoir développé et diffusé une campagne municipale promotionnelle mettant en valeur la municipalité et misant sur la qualité du cadre naturel, les aides financières et services municipaux			
8.3. Vitaliser et embellir le cœur villageois			
8.3.1. Poursuivre la mise en place de jardinières dans le village, notamment à l'intersection, durant la saison estivale			
8.4. Favoriser l'apparition de certains services			
8.4.1. Avoir exploré la possibilité de construction de logements locatifs en tentant d'intéresser un promoteur immobilier.			

